



## PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis : au 112, chemin Roberge, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre l'installation d'une piscine creusée en cour avant.

Qu'une séance publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2017, à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de dérogation et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le 3 juillet 2017, immédiatement après la levée de la séance publique de consultation à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce troisième jour de mai deux mille dix-sept.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/ secrétaire-trésorier

